

Contenu

Principaux résultats..... 1

Les dépenses de R&D et les demandes de brevets OEB sont liées 2

Le secteur des entreprises est prédominant dans les activités de brevet dans l'UE et aux États-Unis 3

Les demandes de brevets UE auprès de l'OEB sont moins chères que les demandes américaines 5

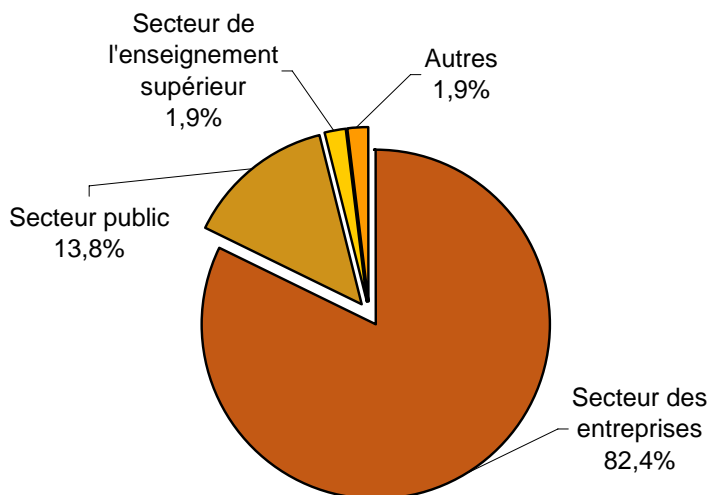
Tableau de bord brevets 2006 . 6



Brevets et dépenses de R&D

La plupart des demandes de brevets adressées à l'OEB sont soumises par des entreprises européennes

Graphique 1: demandes de brevets adressées à l'Office européen des brevets (OEB), ventilées par secteur institutionnel pour l'UE-25, en 2002



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Principaux résultats

- Ce sont les entreprises qui ont fait le plus grand nombre de demandes de brevets (82,4 %). Seulement 17,6 % des demandes de brevets adressées à l'OEB émanent d'autres secteurs institutionnels.
- Un niveau élevé de dépenses intérieures brutes en R&D (GERD) se traduit dans la plupart des pays par un grand nombre de demandes de brevets adressées à l'OEB ou de brevets octroyés par l'USPTO.
- Les États-Unis, l'Allemagne et le Japon arrivent en tête des pays détenteurs de brevets auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et du United States Patent and Trademark Office (USPTO).
- Le ratio entre la R&D des entreprises et le nombre des demandes de brevets OEB dans le secteur des entreprises montrent que les demandes de brevets UE exigent moins de fonds en recherche que les demandes américaines ou japonaises.
- L'analyse des résultats du tableau de bord «brevets» 2006 montre qu'en dépit de la prédominance américaine dans l'activité de brevets aux États-Unis, l'Europe joue un rôle sensible dans les brevets des secteurs industriels tels que les produits pharmaceutiques (47 %), les télécommunications (39 %), l'énergie et l'environnement (38 %), les produits chimiques (29 %) ainsi que l'industrie automobile et les transports (27 %).

Les statistiques des brevets fournissent des indicateurs utiles pour mesurer le rendement de la R&D. De longues séries chronologiques sont disponibles et les données permettent des comparaisons entre pays. La présente publication porte plus précisément sur le rôle des demandes de brevets et des obtentions de brevets en tant que résultats des dépenses de R&D. Le lien entre les dépenses de R&D et les brevets n'est pas direct. Les dépenses de R&D se répartissent sur trois domaines: la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement. La recherche fondamentale en particulier n'aboutit généralement pas directement à des inventions ou des brevets. Les inventions peuvent en outre être protégées par des licences, des marques déposées ou des droits de propriété intellectuelle.

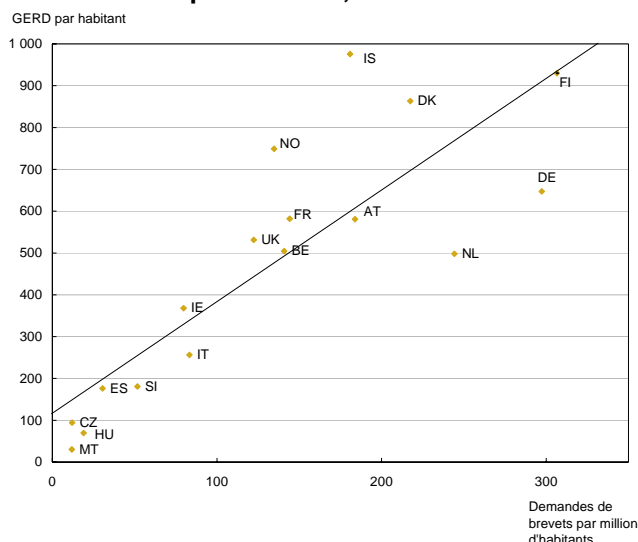
Il existe en outre un décalage entre le moment où les fonds sont dépensés et le moment où une invention est prête pour une demande de brevet. Les procédures de brevets pren-

ent plusieurs années et certains brevets ne sont pas accordés car ils ne remplissent pas les critères requis. Les structures nationales de recherche et les activités économiques sous-jacentes ont également leur importance dans ce domaine.

Le graphique 1 fait apparaître l'ensemble des demandes de brevets de l'UE-25 adressées à l'OEB en 2002, ventilées par secteur institutionnel. La ventilation fait la distinction entre quatre secteurs: BES – secteur des entreprises, GOV – secteur public, HES – secteur de l'enseignement supérieur, et OTH – autres. Le secteur des entreprises représente de loin l'activité de brevets la plus importante dans l'UE-25, sa part s'établissant à 82,4 %. Le secteur public arrive en deuxième position avec 13,8 %. Les autres secteurs produisent un assez petit nombre de demandes de brevets.

Les dépenses de R&D et les demandes de brevets OEB sont liées

Graphique 2: demandes de brevets adressées à l'OEB par million d'habitants et dépenses de R&D par habitant, en 2002



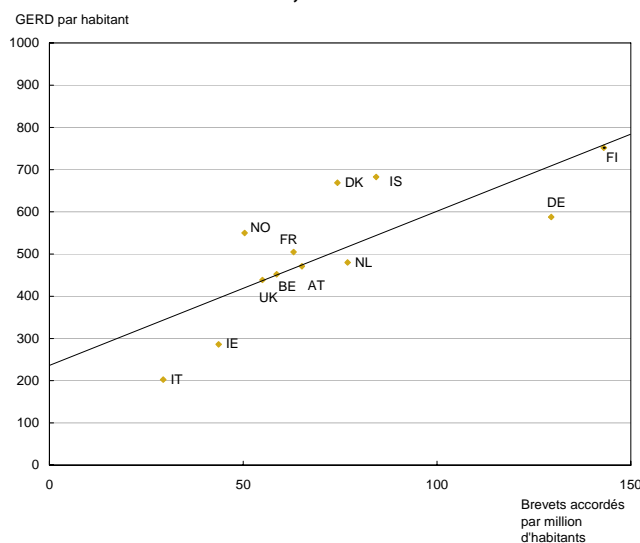
Uniquement pays avec plus de 10 demandes de brevets par million d'habitants. Les données relatives à EL, LU et SE ne sont pas disponibles.

Source: Eurostat, statistiques de R&D et statistiques des brevets

Les graphiques 2 et 3 font la corrélation entre les demandes de brevets/le nombre de brevets accordés et les dépenses de R&D.

Le graphique 2 fait apparaître les demandes de brevet à l'OEB par million d'habitants ainsi que les dépenses de R&D par habitant en 2002. La courbe de tendance indique une corrélation positive entre les deux indicateurs. Plus les dépenses de R&D sont élevées et plus le nombre de demandes de brevets produites par un pays tend à l'être également. Les États membres de l'UE tels que Malte, la République tchèque et la Hongrie, qui ont dépensé moins de 100 euros par habitant en R&D ont produit moins de 20 demandes de brevets par million d'habitants en 2002. Les dépenses de R&D du Danemark, de la Finlande et de l'Islande s'établissent à plus de 800 euros par habitant et le nombre des demandes de brevets par million d'habitants a atteint 181 pour l'Islande, 217 pour le Danemark et 307 pour la Finlande. Comme le révèle graphique 2, l'Islande a dépensé plus en R&D par habitant que la Finlande, mais a produit moins de demandes de brevets.

Graphique 3: brevets accordés par l'USPTO par million d'habitants et dépenses de R&D par habitant, en 1999



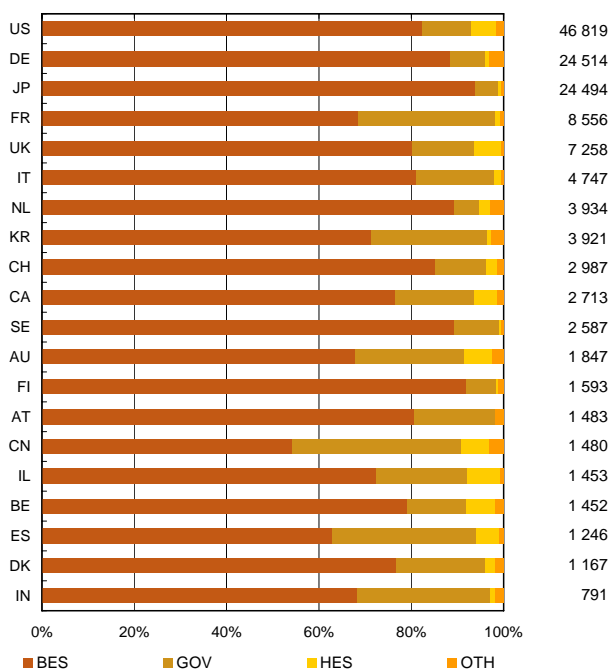
Uniquement pays avec plus de 10 brevets accordés par million d'habitants. Les données relatives à EL, LU et SE ne sont pas disponibles.

Source: Eurostat, statistiques de R&D et statistiques des brevets

Le graphique 3 porte sur le nombre de brevets accordés par le «United States Patent and Trademark Office» (USPTO) par million d'habitants et les dépenses de R&D par habitant en 1999. L'évolution en tendance montre que les deux indicateurs sont liés. L'évolution au Royaume-Uni, en Belgique, en Autriche et en Finlande se recoupe avec cette courbe de tendance. Les pays qui se situent en dessous de la courbe, tels que l'Italie, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Allemagne, produisent davantage de brevets par rapport aux dépenses GERD. Les pays se situant au-dessus, comme la Norvège, la France, le Danemark et l'Islande, produisent moins de brevets que leurs dépenses de R&D auraient pu le laisser supposer.

Le secteur des entreprises est prédominant dans les activités de brevet dans l'UE et aux États-Unis

Graphique 4: demandes de brevets adressées à l'OEB par secteur institutionnel pour les 20 premiers pays dans le monde et chiffre total, 2002



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Le graphique 4 montre les 20 premiers pays dans le monde en termes de demandes de brevets adressées à l'OEB en 2002. Les États-Unis arrivent largement en tête avec 46 819 demandes de brevet, suivis de l'Allemagne et du Japon avec respectivement 24 514 et 24 494 demandes de brevets. Si les pays classés deuxième et troisième sont pratiquement à égalité, les chiffres diminuent sensiblement par la suite. Onze des 20 premiers pays mondiaux sont des États membres de l'UE-25. Au côté du Japon, trois autres pays asiatiques figurent parmi les 20 premiers pays: la Corée du Sud (8^{ème}), la Chine (15^{ème}) et l'Inde (20^{ème}).

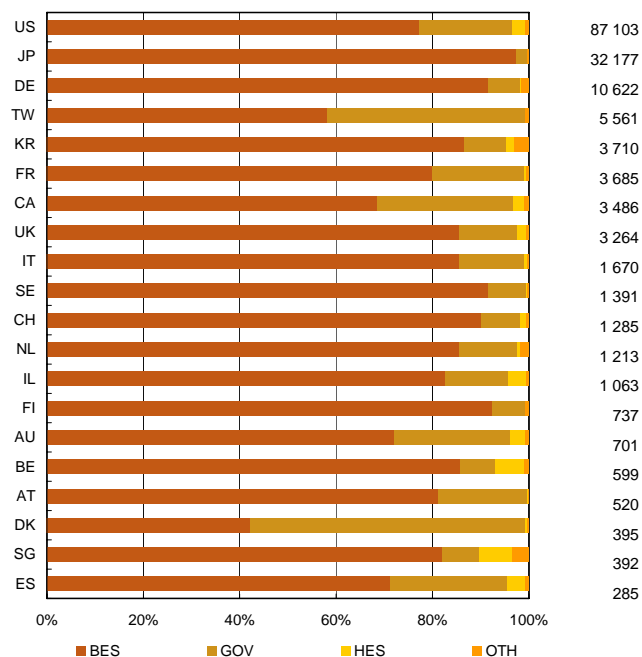
Le secteur des entreprises est le plus actif dans les activités de brevet OEB. Cette observation générale cache certains écarts entre pays. La Chine est le seul des 20 premiers pays dans lequel le secteur des entreprises représente moins de 55 %, alors que dans de nombreux autres pays il représente 70 % ou plus des activités de brevets. En ce qui concerne les États membres de l'UE, la part du secteur des entreprises est comprise entre 63 % en Espagne et 92 % en Finlande, contre 82 % aux États-Unis.

Le secteur public arrive toujours deuxième dans les activités de brevets OEB. La Chine affiche le pourcentage le plus élevé avec plus de 36 % des demandes de brevets chinoises. Ce secteur est bien représenté en Espagne et en France également (environ 30 %), contre 13,8 % en moyenne pour l'UE-25. La part des administrations dans les demandes de brevets américaines s'établit à 10,8 %.

La production de brevets des autres secteurs institutionnels est généralement faible. La seule exception est celle du

secteur de l'enseignement supérieur en Israël, qui représente plus de 7 % de l'ensemble des demandes de brevets de ce pays.

Graphique 5: brevets octroyés par l'USPTO par secteur institutionnel pour les 20 premiers pays dans le monde et chiffre total, 1999



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Les résultats des brevets octroyés par l'USPTO pour les 20 premiers pays dans le monde en 1999 sont assez similaires.

Globalement, on retrouve les mêmes pays, mais leur classement est différent. Pour ce qui est des brevets octroyés par l'USPTO, les États-Unis sont le leader absolu suivi du Japon et de l'Allemagne. Les chiffres baissent brutalement à mesure que l'on descend dans le classement. Si 87 103 brevets USPTO sont américains, seulement 32 177 sont japonais et 10 622 sont allemands. Au nombre des 20 premiers pays mondiaux, on trouve les mêmes onze États membres de l'UE, alors que les quatre pays asiatiques sont: le Japon (2^{ème}), Taiwan (4^{ème}), la Corée du Sud (5^{ème}) et Singapour (19^{ème}).

La majorité des brevets USPTO sont octroyés à des entreprises, à l'exception du Danemark où 57 % des brevets USPTO sont accordés au secteur public.

À Singapour, près de 7 % des brevets accordés par l'USPTO reviennent à des demandeurs du secteur de l'enseignement supérieur tels que les universités. Dans les autres pays, ce secteur produit en général un petit nombre de brevets (1 % à 2 % de l'ensemble des brevets accordés par l'USPTO).

Tableau 6: nombre total de demandes de brevets adressées à l'OEB en ratio par milliard BERD, HERD et GOVERD en 2002 et nombre total de brevets accordés par l'USPTO en ratio par milliard BERD, HERD et GOVERD en 1999, États membres de l'UE-25, pays candidats, JP, RU, US

		EPO - 2002				USPTO - 1999			
		Nombre total	Nombre de demandes de brevets dans le BES en ratio par milliard BERD	Nombre de demandes de brevets dans le GOV en ratio par milliard GOVERD	Nombre de demandes de brevets dans le HES en ratio par milliard HERD	Nombre total	Nombre de brevets accordés dans le BES en ratio par milliard BERD	Nombre de brevets accordés dans le GOV en ratio par milliard GOVERD	Nombre de brevets accordés dans le HES en ratio par milliard HERD
UE-25	EU-25	59 756	410 s	342 s	28 s	24 733	211 s	128 s	6 s
UE-15	EU-15	59 074	412 s	346 s	29 s	24 602	213 s	131 s	6 s
Belgique	BE	1 452	314	495	83	599	155	147	39
République tchèque	CZ	122	125	203	13	29	54	42	8
Danemark	DK	1 167	280	657 r	26	395	77	437	2
Allemagne	DE	24 514	587	251	26	10 622	290	104	4
Estonie	EE	10	199	556	0	3	171	149	0
Grèce	EL	109	:	:	:	10	32	15	0
Espagne	ES	1 246	199	353	29	285	78	82	7
France	FR	8 556	268	444	16	3 685	158	131	4
Irlande	IE	311	232 r	493	58	163	172	395	14
Italie	IT	4 747	545	315	15	1 670	251	102	3
Chypre	CY	5	607	60	33	2	231	94	0
Lettonie	LV	13	112	1 237	20	1	0	121	0
Lithuanie	LT	10	99	240	0	1	579	0	0
Luxembourg	LU	69	:	232	:	36	:	:	:
Hongrie	HU	193	351	439	11	52	263	178	20
Malte	MT	5	1 305	255	47	3	:	:	:
Pays-Bas	NL	3 934	773	199	38	1 213	243	116 i	5
Autriche	AT	1 483	383	965	2	520	:	:	:
Pologne	PL	179	277	191	12	21	26	17	2
Portugal	PT	49	101 e	63 e	4 e	12	36	22	2
Slovenie	SI	103	333	277	33	12	54	43	7
Slovaquie	SK	41	256	421	13	6	33	89	6
Finlande	FI	1 593	434	210	7	738	258	106	2
Suède	SE	2 587	:	:	:	1 391	197	381	1
Royaume-Uni	UK	7 258	279	350	59	3 264	163	143	12
Islande	IS	52	268 f	128 f	4 f	23	219	62	0
Norvège	NO	610	251	214	1	224	135	101	0
Suisse	CH	2 987	:	3 479	36	1 286	:	:	:
Bulgarie	BG	36	924	362	108	9	294	94	0
Croatie	HR	87	267	864	0	7	:	:	:
Romanie	RO	30	59	497	30	5	36	60	35
Turquie	TR	118	189	535	1	10	11	55	2
Japon	JP	24 494	234	98	7	32 178	358	56	4
Russie	RU	591	56	341	36	210	106	141	62
États-Unis	US	46 819	187 pi	195 pi	54 pi	87 116	393 i	969 i	76 i

Source: Eurostat, statistiques des brevets

Le tableau 6 fait apparaître des rapports output/input par secteur institutionnel (secteur des entreprises, secteur public et secteur de l'enseignement supérieur) pour les données OEB et USPTO.

Dans le cas de l'UE-25, les entreprises ont sollicité 410 brevets par milliard d'apports BERD en 2002. En comparaison, les États-Unis n'ont introduit que 187 demandes de brevets par milliard BERD. Avec 234 demandes de brevets par milliard BERD, le résultat du Japon est meilleur que celui des États-Unis, mais il est inférieur à la moyenne de l'UE. L'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Finlande obtiennent des résultats plus élevés que la moyenne de l'UE avec respectivement 587, 545, 773 et 434 demandes de brevets OEB par milliard BERD. Dans le cas de la France et du

Royaume-Uni, le rapport output/input est inférieur à la moyenne de l'UE avec respectivement 268 et 279 demandes de brevets OEB par milliard BERD.

En ce qui concerne les États-Unis, les résultats sont assez similaires pour les brevets accordés par l'USPTO. Les pays mentionnés ci-dessus et affichant des résultats supérieurs dépassent également la moyenne de l'UE de 211 brevets accordés par milliard d'apports BERD. Ceux qui n'atteignent pas la moyenne de l'UE pour les brevets OEB restent également en dessous de la moyenne de l'UE auprès de l'USPTO. En revanche, les États-Unis obtiennent un score meilleur que la moyenne de l'UE avec 393 brevets accordés par milliard BERD. Le Japon, qui affiche 358 brevets accordés par milliard BERD, se classe également au-dessus de

la moyenne de l'UE, sans atteindre le niveau des États-Unis.

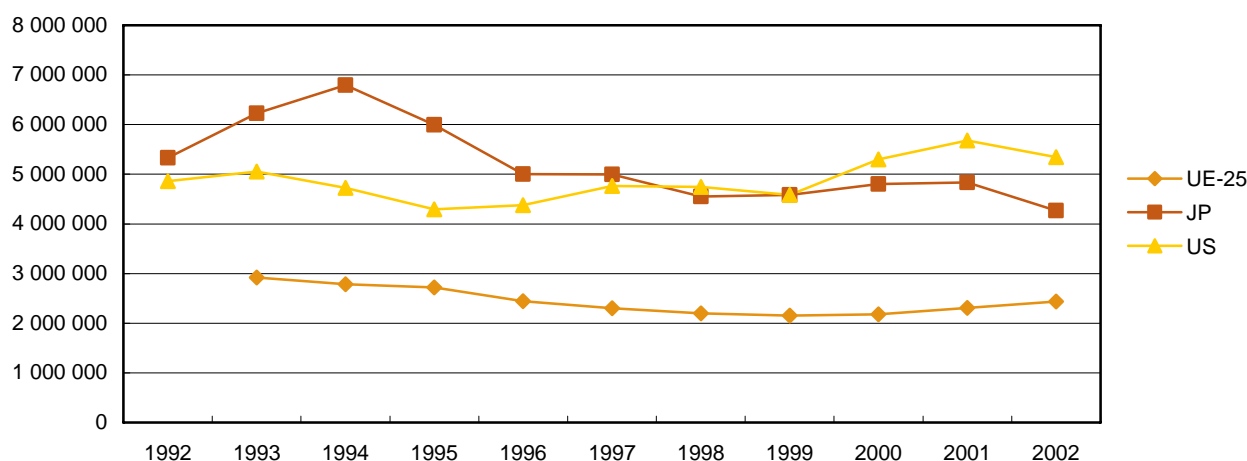
Cette analyse doit tenir compte de l'avantage du « lieu d'origine » pour les fonds de R&D de l'Union européenne et des États-Unis. Tout pays dépense toujours la plus grande partie de ses fonds de R&D chez soi, ce qui se traduit par

un plus grand nombre de demandes de brevets auprès de l'OEB ou de l'USPTO.

Les rapports output/input des pays ayant une activité de brevets très faible (moins de 10 brevets par secteur institutionnel) ne peuvent pas être interprétés de façon aussi stricte.

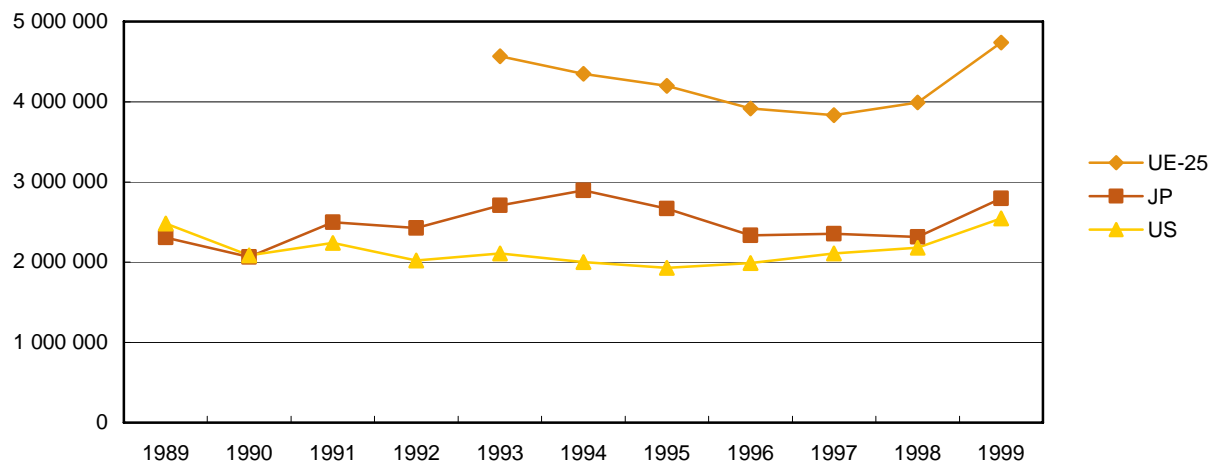
Les demandes de brevets UE auprès de l'OEB sont moins chères que les demandes américaines

Graphique 7: moyenne des dépenses de R&D pour une demande de brevets à l'OEB dans le secteur BES, 1992-2002, UE-25, US et JP, en euros



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Graphique 8: moyenne des dépenses de R&D pour une demande de brevets à l'USPTO dans le secteur BES, 1989-1999, UE-25, US et JP, en euros



Source: Eurostat, statistiques des brevets

Les graphiques 7 et 8 illustrent la moyenne des dépenses de R&D par demande de brevet et par brevet accordé dans le secteur des entreprises pour l'UE-25, le Japon et les États-Unis. Si le graphique 7 est basé sur les données de l'OEB pour les années 1992 à 2002, le graphique 8 exploite les chiffres de l'USPTO de la période 1989-1999.

Une demande de brevet UE déposée auprès de l'OEB en 2002 « coûte » en moyenne 2,4 millions d'euros en termes de dépenses de R&D. Cette somme paraît élevée, mais certains fonds dépensés en R&D ne sont pas utilisés exclusivement et directement pour les activités de brevets auprès de l'OEB ou de l'USPTO. En outre, il n'est pas possible d'établir de distinction entre les fonds utilisés pour les brevets OEB ou USPTO. Les brevets eux-mêmes divergent

fortement selon le secteur concerné. Certains brevets nécessitent très peu de recherches, d'autres exigent l'activité d'un groupe de chercheurs pendant de nombreuses années.

En moyenne, une demande américaine de brevets auprès de l'OEB « coûte » 5,3 millions d'euros en 2002 en termes de dépenses de R&D, alors qu'une demande japonaise coûte en moyenne 4,3 millions d'euros pour un brevet auprès de l'OEB. En 1994, le Japon a dépensé près de 7 millions d'euros en R&D par demande de brevet, après quoi ce montant a progressivement reculé. Depuis 1999, les demandes japonaises de brevets auprès de l'OEB sont moins chères que celles des États-Unis, mais affichent un niveau qui reste supérieur à celles de l'UE. La courbe euro-

péenne est passée de 3 millions d'euros en 1989 à près de 2 millions d'euros en 1999 et s'établit à près de 2,5 millions d'euros en 2002.

Le graphique 8 fait apparaître que les brevets UE accordés par l'USPTO sont beaucoup plus chers en termes de BERD que les brevets accordés par l'USPTO pour le Japon et les États-Unis. Si un brevet UE exige en moyenne des investissements de R&D de 4,7 millions d'euros, seulement 2,8 millions et 2,5 millions d'euros sont exigés respectivement pour un brevet japonais ou un brevet américain.

Alors que la moyenne de brevets accordés par l'USPTO pour les États-Unis et le Japon s'établit entre 2 et 3 millions d'euros par brevets pour l'ensemble de la période, les brevets UE sont sensiblement plus chers, à près de 4 à 5 millions d'euros.

L'USPTO sollicite des données plus actuelles et plus pertinentes de la part des demandeurs de brevets

La proposition pourrait améliorer la qualité des brevets et amener des décisions plus rapides

[Extrait] dans le cadre de ses efforts continus visant à promouvoir les investissements dans l'innovation et à favoriser la croissance économique, le U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), qui dépend du ministère américain du commerce, a annoncé aujourd'hui une nouvelle proposition susceptible d'accélérer et d'améliorer le processus d'examen des demandes de brevets. La nouvelle proposition encouragerait les demandeurs à fournir à l'USPTO les informations les plus pertinentes concernant leurs inventions dès les premières phases du processus d'examen...

Source: USPTO, communiqué de presse du 6 juillet 2006

Tableau de bord brevets 2006

Une entreprise américaine, «Intellectual Property Intelligence Quotient» (iplQ) spécialisée dans la recherche en brevets, publie un tableau de bord annuel des brevets. L'édition 2006 de ce tableau de bord est ventilée par entreprise, englobe l'ensemble des brevets américains détenus par chaque entreprise dans différents secteurs d'activité économique. Les entreprises choisies comptent parmi les 2 500 plus grandes entreprises technologiques mondiales.

Tableau 9: activité de brevets US ventilées par secteur d'activité économique et par région du monde, en pourcentage des 2 500 plus grandes entreprises technologiques mondiales, 2005

	Secteur d'activité économique	Amérique du Nord	Asie	Europe
1	Aérospatiale et défense	81 %	2 %	17 %
2	Automobile et transport	29 %	44 %	27 %
3	Biotechnologie	90 %	-	10 %
4	Produits chimiques	34 %	37 %	29 %
5	Produits électroniques de consommation	9 %	87 %	7 %
6	Produits de consommation	56 %	36 %	8 %
7	Produits et instruments électroniques	53 %	42 %	5 %
8	Énergie et environnement	51 %	11 %	38 %
9	Alimentation, boisson et tabac	46 %	25 %	29 %
10	Équipement et matériel industriel	50 %	32 %	18 %
11	Technologie de l'Information	42 %	57 %	-
12	Dispositifs médicaux	76 %	15 %	9 %
13	Produits pharmaceutiques	47 %	6 %	47 %
14	Semi-conducteurs	40 %	48 %	12 %
15	Télécommunications	55 %	6 %	39 %

Source: Eurostat, sur la base des données d'iplQ, tableau de bord 2006

Les 2 500 entreprises sont ventilées d'après 15 secteurs économiques (cf. tableau 9). Comme les activités des entreprises sont parfois très diversifiées, certaines entreprises peuvent faire partie intégrante de plusieurs secteurs d'activités économiques. Le tableau de bord brevets 2006 couvre les données allant jusqu'à décembre 2005.

Dans chaque secteur d'activité économique, la même analyse est effectuée. La société iplQ fait des observations sur l'activité globale de brevets du secteur. Puis une liste fait apparaître les 10 entreprises les mieux classées du secteur (cf. notes méthodologiques).

Par exemple, dans le secteur de l'automobile et du transport, l'entreprise européenne Bosch se classe au quatrième rang en 2005 après Denso, Delphi Automotive Systems et Honda. Bosch se classait en troisième position en 2004, devant Honda.

Une deuxième liste fait apparaître les évolutions les plus notables, qui regroupent les entreprises ayant gagné ou perdu plusieurs places par rapport à l'année précédente. Dans le secteur pharmaceutique, la compagnie Sanofi-Aventis a gagné trois places, passant de la quinzième à la douzième position.

Si l'on se penche sur les activités de brevets américains, la prédominance des États-Unis est indéniable dans plusieurs secteurs tels que l'industrie aérospatiale et la défense, les biotechnologies ainsi que les dispositifs médicaux. Le Japon arrive en tête pour les biens électroniques de consommation et, dans une moindre mesure, les technologies de l'information. L'Europe réalise des résultats aussi bons que les États-Unis pour les produits pharmaceutiques. La part de l'Europe dans le secteur automobile et transport, les produits chimiques et les télécommunications est presque aussi importante que celle des États-Unis.

➤ Essential information – Methodological notes

1. Dépenses intérieures brutes de R&D

Les dépenses intérieures brutes de R&D (GERD) correspondent au total des dépenses de R&D intra-muros réalisées sur le territoire national durant une période donnée. Elles englobent les travaux de R&D effectués à l'intérieur du pays et financés depuis l'étranger, mais ne tiennent pas compte des versements effectués à l'étranger pour les besoins de la R&D.

BERD	Dépenses du secteur des entreprises en R&D
GOVERD	Dépenses du secteur public en R&D
HERD	Dépenses du secteur de l'enseignement supérieur en R&D

Source: Eurostat, statistiques de R&D

2. Statistiques des brevets

L'élaboration des statistiques sur les brevets par Eurostat a été réorganisée en 2005. Par conséquent, les données présentées dans le présent numéro de Statistiques en bref et sur la page Web d'Eurostat ne sont plus totalement comparables à celles qui ont été diffusées précédemment.

En 2005, une seule base de données brutes (élaborée principalement sur la base des inputs de l'Office européen des brevets – OEB, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis – USPTO et de l'Office japonais des brevets – OJB) a été utilisée pour produire un nombre plus important de tableaux et d'indicateurs sur la page Web d'Eurostat. Cette méthode continuera à être utilisée dans les années à venir. Les statistiques agrégées sur les brevets sont produites sur base d'un set de données brutes délivré par l'OCDE. Celui-ci sera remplacé par « PATSTAT » lors de la prochaine production de données.

Eurostat continue à produire des statistiques sur les brevets (source: Eurostat/OEB) dont l'élaboration a débuté il y a quelques années. Toutefois, ces données sont maintenant produites sur la base de l'année de priorité de la demande et non plus de l'année de dépôt comme précédemment. Les valeurs des données sont toutefois semblables. D'une manière générale, ces données sont plus faibles que celles publiées par Eurostat. Cela est dû au fait que toutes les demandes déposées au titre du traité sur la coopération en matière de brevet (PCT) adressées à l'OEB (= demandes déposées conformément à la procédure visée dans le traité sur la coopération en matière de brevets) sont totalement prises en considération par Eurostat, mais partiellement seulement par l'OCDE. Eurostat a procédé aux changements décrits ci-dessus car une seule source de données est désormais utilisée et parce que les données produites reflètent mieux les performances d'une économie en matière d'innovation et de R&D.

Pour de plus amples informations, voir également les métadonnées d'Eurostat sur les statistiques des brevets qui sont diffusées sur la page Web.

Comptabilisation des brevets ayant plusieurs inventeurs

Lorsqu'un brevet peut être attribué à plusieurs inventeurs de différents pays, la contribution respective de chaque pays est prise en compte. Cela est fait afin d'éviter une comptabilisa-

tion multiple de ce type de brevet. Par exemple, un brevet délivré à une invention due à un français, un américain et deux allemands résidant chacun dans leur pays sera comptabilisé de la manière suivante: ¼ du brevet pour la France, ¼ pour les USA et ½ pour l'Allemagne.

Ventilation par secteur institutionnel

Il convient de noter que la décision de classer un demandeur dans un secteur institutionnel n'est pas toujours directe. De nombreuses demandes de brevet sont faites en coopération entre plusieurs établissements dans deux secteurs ou plus. Par exemple, un projet scientifique peut être financé par le secteur des entreprises, mais réalisé par une université publique.

Source: Eurostat, statistiques des brevets

3. Tableau de bord brevets 2006

Un point de vue méthodologique, les données ne sont pas comparables à celles qui figurent dans la partie principale de la publication (d'une part, les sources de données diffèrent et, d'autre part, le tableau de bord ne fournit pas de renseignement détaillé sur la méthodologie utilisée pour ventiler les données par secteur ni pour réaliser l'agrégation géographique.)

Pour les 10 premières entreprises par secteur et celles qui affichent l'évolution la plus sensible, 5 indicateurs sont calculés pour 2005 et sous forme d'une moyenne à 5 ans. Ces indicateurs sont les suivants: point fort technologique, index d'impact actuel (CII), lien avec les sciences (SL), durée du cycle technologique (TCT) et nombre de brevets. Les classements sont basés sur les forces technologiques. Les forces technologiques fournissent une évaluation globale des points forts d'une entreprise en matière de propriété intellectuelle et d'innovation. Les calculs représentent l'ensemble des brevets US enregistrés en décembre 2005.

Source: IPIQ, tableau de bord brevets 2006

Symboles

:	non disponible
e	valeur estimée
f	prévision
i	information plus détaillée dans les notes explicatives
p	valeur provisoire
s	estimation Eurostat
r	valeur révisée

Codes pays

AU	Australie
CA	Canada
CN	Chine
IL	Israël
IN	Inde
KR	Corée du Sud
SG	Singapour

Les données présentées dans ce numéro des Statistiques en bref reposent sur les données disponibles dans la base de données de référence d'Eurostat en juin 2006.

Pour en savoir plus :

Données : [Site web EUROSTAT/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

-  **Recherche et développement**
-  Enquête sur l'innovation dans les entreprises de l'UE
-  Secteurs de haute technologie et services à haut niveau de savoir
-  **Statistiques de brevets**

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
<http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

Le présent document a été réalisé en collaboration avec Gesina DIERICKX.